

Article original

Cimetières d'Abidjan : espaces funéraires différenciés, espaces de ségrégation sociale

ANDIH Kacou Firmin Randos

Centre de Recherches Architecturales et Urbaines (CRAU), Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire, 05 BP 1052 Abidjan 05,
Tél : +22557661435

Auteur correspondant : andihrandos@yahoo.fr

Article soumis le 29/02/2020 et accepté le 24/05/2020

Résumé : Les cimetières sont considérés dans la plupart des sociétés comme les espaces où reposent tous les morts. Toutefois, leurs caractéristiques et leurs configurations internes sont parfois des répliques des inégalités établies dans les sociétés des vivants. Dans la ville d'Abidjan (en Côte d'Ivoire), les cimetières ne sont pas égaux et présentent des ségrégations de tout genre. Cet article, résultat d'une analyse de données documentaires et d'enquêtes de terrain, apporte des réponses concernant les formes de ségrégations et leur traduction dans l'espace géographique et funéraire. Il dévoile la coexistence de deux types de cimetières à Abidjan ; les cimetières villageois, réservés aux autochtones et les cimetières municipaux ouverts à tous. Parmi les cimetières municipaux, l'on distingue le cimetière des riches de ceux des pauvres. Une ségrégation sociale interne établissant des carrés pour indigents, moins pauvres, chrétiens, musulmans, y reproduit toutes les inégalités de la société.

Mots clés : Abidjan, Cimetières, espaces funéraires, ségrégation sociale.

Abstract: Cemeteries are considered in most societies to be the places where all the dead rest. However, their internal characteristics and configurations are sometimes replicas of the inequalities established in the societies of the living. In the city of Abidjan (in Côte d'Ivoire), cemeteries are not equal and present all kinds of segregation. What are these forms of segregation and how do they translate into geographic as well as funerary space. This article, the result of an analysis of documentary data and field surveys, provides answers to these concerns. It reveals the coexistence of two types of cemeteries in Abidjan; village cemeteries, reserved for natives and municipal cemeteries open to all. Among municipal cemeteries, the

cemetery of the rich is distinguished from that of the poor. An internal social segregation establishing squares for the destitute, less poor, Christians, Muslims, reproduces there all the inequalities of society.

Keywords: Abidjan, Cemeteries, funeral spaces, social segregation

Introduction

Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire est une ville dont la population est de 4 395 243 habitants (RGPH, 2014). Avec ses dix communes, la ville est composée de nombreux villages dont les terroirs ont été progressivement urbanisés. Elle comprend donc plusieurs cimetières dont les plus anciens (cimetières villageois) existent depuis l'époque précoloniale. Avec la croissance économique et démographique qui a suivi les vingt premières années d'indépendance, Abidjan s'est dotée, entre 1965 et 1988, de cinq nouveaux cimetières (cimetières municipaux), plus vastes et modernes. Toutefois, sous l'effet de la pression urbaine, l'on observe une disparition de certains cimetières villageois et une constante diminution de la superficie totale des cimetières municipaux, ce qui fait passer l'espace funéraire de la ville de près de 400 ha à 146 ha en l'espace d'un demi-siècle (ANDIH, 2016). Ces nécropoles sont aujourd'hui saturées à cause des pratiques funéraires exclusivement tournées vers l'inhumation des défunts. Même si les cimetières de la ville d'Abidjan présentent de l'extérieur l'aspect d'espaces ouverts à tous les morts, sans distinction de race et d'ethnie, de religion et de classe sociale, il convient de noter que dans la pratique, leurs statuts, leurs configurations internes et même leur situation géographique montrent qu'ils sont des espaces de ségrégations. Les morts occupent dans les cimetières, des places qui ne sont pas fortuites. C'est pourquoi, Guilleux (2019) affirme que les morts occupent des places qui refléchissent ou reproduisent l'expression des enjeux sociaux, culturels, identitaires ou politiques qui structurent et organisent le monde des vivants.

Comment ces enjeux se traduisent-ils dans les espaces funéraires de la ville d'Abidjan?

Quelles sont les formes de ségrégations et leur expression sociale et spatiale dans les cimetières d'Abidjan ?

Telles sont les problématiques majeures qui ont suscité cette étude qui est une invite à une géographie sociale des espaces funéraires. L'article vise donc à montrer en quoi les cimetières d'Abidjan sont des espaces de ségrégation sociale.

1. Méthodologie de recherche

1.1. Présentation du champ d'étude

La ville d'Abidjan, choisie comme le champ géographique de la présente étude est une grande métropole de plus de 422 km² et 4 700 000 habitants (RGPH, 2014) répartis dans dix communes. Ville à la population cosmopolite, Abidjan compte dans son périmètre, 27 villages d'autochtones Ebrié et Akyé qui ont gardé un droit symbolique sur les terres du fait de leur statut d'autochtones. La ville présente une diversité qui se traduit dans l'occupation de l'espace. Ainsi, des quartiers résidentiels sont opposés aux quartiers dortoirs et populeux. Par ailleurs, des quartiers et villages à forte coloration ethnique côtoient d'autres quartiers plus hétéroclites. C'est dans ce champ géographique caractérisé par des ségrégations que se trouvent les différents cimetières, objets de notre étude. En effet, Abidjan dispose de deux types de cimetière que sont :

- Les cimetières villageois : créés dans les villages, ils sont les premières nécropoles existant à la naissance de la ville en 1912. Au nombre de quinze dans les années 1970, certains ont été déplacés dans les cimetières municipaux pour la construction d'infrastructures économiques et sociales (marchés, écoles, ponts, etc.). Fonctionnels ou pas, ces cimetières font partie aujourd'hui du paysage urbain.
- Les cimetières municipaux : créés à partir de 1965 pour répondre progressivement aux besoins sans cesse croissants de terres d'inhumation causés par l'expansion de la ville d'Abidjan, ils sont au nombre de cinq (cf. tableau 1).

Tableau I : Les cimetières municipaux de la ville d'Abidjan

Localisation des Cimetières	Années de création	Superficie (ha)
Koumassi	1965	7
Port-Bouët	1966	7
Williamsville	1968	48
Abobo	1986	56
Yopougon	1988	28
Total		146

Source : District Autonome d'Abidjan, 2014

Pour notre étude, nous avons choisi comme échantillon huit cimetières. Il s'agit de trois cimetières villageois (celui d'Anoumabo à Marcory, d'Andokoi à Yopougon et d'Abobo-té à Abobo) et les cinq cimetières municipaux susmentionnés comme l'indique la figure 1.

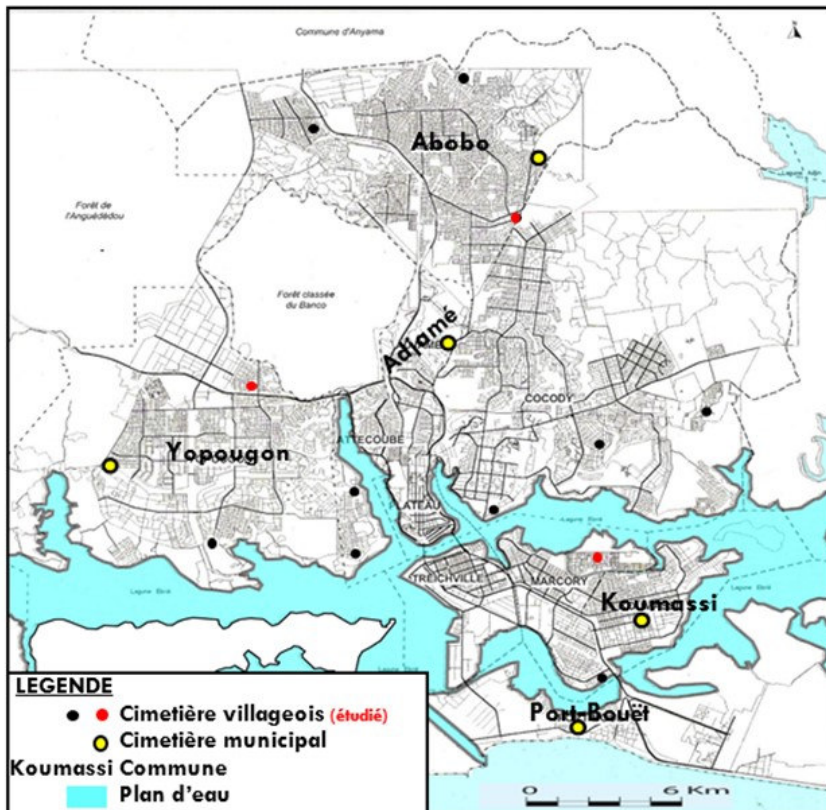


Figure 1 : Abidjan et ses cimetières

Source : BNETD, 2014, Conception, réalisation, ANDIH R., 2019

1.2. Méthode de collecte et d'analyse des données

La méthodologie de recherche de cette étude présente trois étapes. L'étude a débuté en 2018 par l'exploitation des données documentaires fournies par la Direction des transferts des corps de la Préfecture d'Abidjan, l'Institut National de la Statistique (INS) et la Direction de l'environnement, de l'hygiène et du développement durable du District Autonome d'Abidjan. Cette recherche

documentaire a fourni des données statistiques sur le nombre d'inhumation et des plans d'occupation des cimetières. Des rapports d'activités, ouvrages et articles (papier et en ligne) sur les activités dans les cimetières ont été aussi consultés.

Des observations directes et indirectes ont été ensuite effectuées dans trois cimetières villageois (ceux d'Anoumabo, Yopougon Andokoi et Abobo-Té) et dans les cinq cimetières municipaux de la ville (ceux de Koumassi, Port-Bouët, Yopougon, Williamsville et Abobo). Les carrés d'inhumation, les concessions, les équipements et les pratiques funéraires étaient les principales unités d'observation. Ces observations ont permis de constater les formes de ségrégations appliquées entre les cimetières et dans les espaces funéraires. Des entretiens à bâtons rompus avec les concierges des cimetières ont fourni des explications aux différents rangements observés.

La collecte des données s'est achevée par l'administration d'un questionnaire à 80 personnes proches de défunts, en raison de 10 personnes par cimetière. Ces enquêtés ont été choisis de façon aléatoire dans des cortèges funéraires dans les huit cimetières ciblés pour cette étude. Le questionnaire a été soumis lors des inhumations et singulièrement les vendredis (pour les musulmans), les samedis (pour les chrétiens) et le 02 novembre 2018, journée commémorative des morts pendant la fête catholique de la Toussaint. Cette enquête a permis de percevoir les représentations sociales des défunts par les vivants et les fondements des pratiques funéraires.

Les données collectées ont fait l'objet d'un traitement statistique (dépouillement du questionnaire et du guide d'entretien, et des données quantitatives extraites des documents consultés) et d'une exploitation littéraire (analyse de contenu). Les résultats présentés sous forme de description, d'analyse quantitative et qualitative, et d'interprétation des données s'organisent autour de deux points :

- La distribution spatiale et ségrégation géographique entre les cimetières de la ville d'Abidjan ;

- Les formes de ségrégation à l'intérieur des cimetières et les enjeux qu'elles traduisent.

2. Résultats

2.1. Nécropoles d'Abidjan, des espaces inégaux

La ville d'Abidjan compte plusieurs nécropoles réparties sur le périmètre urbain. Toutefois, des paramètres géographiques en font des espaces différenciés. Cette différenciation dévoile clairement des volontés d'appropriation de l'espace funéraire par des groupes sociaux spécifiques.

2.1.1. Des inégalités liées à la localisation des cimetières et à l'origine des défunts

La création des cimetières obéit à une logique d'ensevelissement des défunts proche de leur lieu d'habitation. A Abidjan, les cimetières se distinguent les uns des autres à partir de leur localisation, de la provenance (cf. figure 2) et de la qualité des défunts qu'ils accueillent. Nous avons ainsi :

- Des cimetières (de villages) pour les autochtones Ebrié

Autrefois ouverts à tous les habitants des villages Ebrié, les nécropoles villageoises sont devenues des espaces fermés. Avec l'accroissement de la population et des enterrements, les cimetières des villages intégrés à la ville sont devenus aujourd'hui des espaces réservés aux Ebrié¹. Echappant au contrôle du District d'Abidjan, ces cimetières sont gérés par les communautés villageoises. Ils ne reçoivent que les défunts originaires des villages ou considérés comme tels par la communauté villageoise. Ainsi, les Ebriés accordent de façon symbolique le statut de compatriote à des résidents non originaires de leur village mais qui ont été intégrés dans des classes d'âge. Aussi, l'étranger obtient-il le droit d'être inhumé dans le cimetière du village que s'il est de confession

¹ Membre de l'ethnie indigène d'Abidjan

religieuse catholique ou harriste² et participe aux activités du village (nettoisement du village, entretien du cimetière, etc.).

La construction de clôture autour des cimetières villageois montre la volonté des communautés villageoises Ebrié de protéger leur cimetière des constructions illégales ou des inhumations clandestines. Dans ces cimetières, les inhumations plein terre (adoptées par ou pour les pauvres) ont laissé la place aux caveaux individuels ou familiaux.

- Un cimetière pour les défunts de quartiers riches d'Abidjan : Williamsville

Afin de réduire les distances de plus en plus grandes entre les parties nord de la lagune Ebrié où se trouvent les communes d'Adjamé, Attécoubé, Cocody, et Plateau, un cimetière fut ouvert en 1968 dans le quartier de Williamsville dans la commune d'Adjamé. Destiné aux défunts des communes les plus riches de la capitale, ce cimetière est devenu la nécropole des quartiers huppés d'Abidjan. Aujourd'hui, en raison de sa forte sollicitation et de l'impossibilité de respecter les délais de renouvellement des fosses, ce cimetière est réservé aux concessions perpétuelles (99 ans), confortant encore son statut de cimetière « pour les uns ».

- Des cimetières pour les populations des vieux quartiers du sud : Koumassi et Port-Bouët

Les cimetières municipaux de Port-Bouët et Koumassi, les premiers ouverts en 1965 et 1966, étaient destinés aux populations des communes de Treichville, Marcory, Koumassi et Port-Bouët situées dans la partie sud d'Abidjan. Dans les années 1960, la concentration de la population abidjanaise s'opérait dans ces quartiers proches du cœur de la ville d'Abidjan alors en pleine croissance. Très tôt saturés, ces cimetières ont été à maintes reprises fermés et rouverts (en 1994 et 2014). Aujourd'hui, les défunts de

² Religion créée en 1913 par le prédicateur Libérien William Wade Harris.

cette zone sont orientés vers le cimetière de Grand-Bassam située à une trentaine de kilomètres.

- Des cimetières pour les populations pauvres du nord de la ville : Abobo et Yopougon

Devant la forte demande d'inhumation en provenance d'Abobo et Yopougon, deux communes dortsituées respectivement au Nord et à l'Ouest de la ville d'Abidjan, deux cimetières furent ouverts en 1986 et 1988 à Abobo et à Yopougon pour servir ces communes. Ces cimetières sont destinés à des populations de revenus modestes et de la classe moyenne. Le rythme élevé des inhumations (en moyenne 10 000 corps par an depuis 2011) a entraîné leur saturation à 90%.

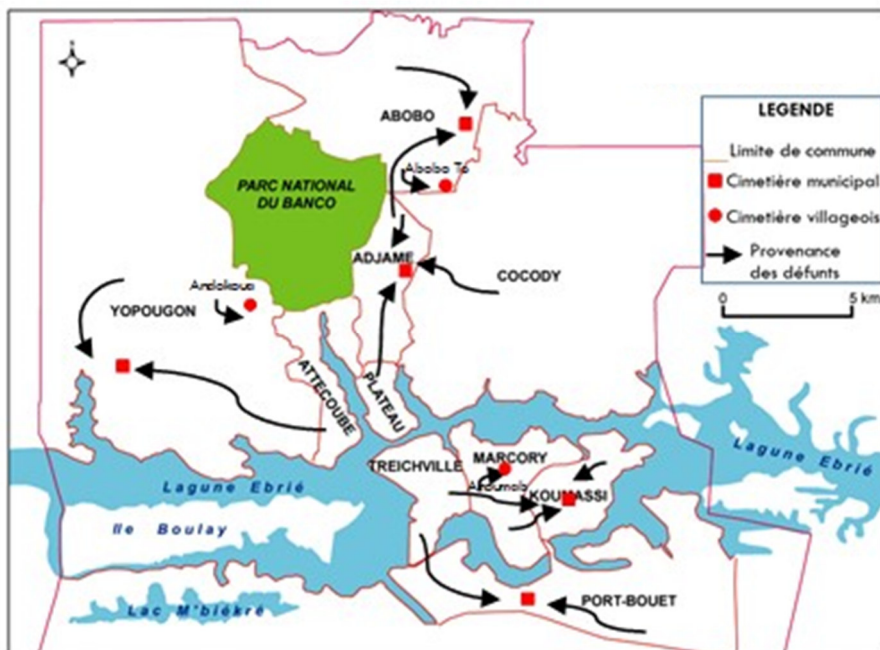


Figure 2 : Localisation des cimetières et origines des défunts

Source : BNETD, 2014, OURA K. R, 2012, Adaptation : ANDIH R, 2019

2.1.2. Des inégalités liées à l'aménagement des cimetières

L'étude montre aussi que les cimetières d'Abidjan se différencient les uns des autres par leur standing. Ainsi, le cimetière de Williamsville se présente comme le cimetière le plus moderne et le plus équipé du District d'Abidjan. Il a bénéficié d'un aménagement poussé qui l'a doté d'ossuaires (bâtiment servant à la conservation des ossements - crânes et fémurs-), de vestiaire, de voies bitumées adossées, de caniveaux bétonnés et de clôtures comme le montre la photo 1. C'est le cimetière de haut standing de la ville.



Photo 1: Vue de l'intérieur du cimetière de Williamsville

Source : ANDIH R., juin 2019

A l'inverse, les autres cimetières (Abobo, Yopougon, Port-Bouët et Koumassi) n'ont pas bénéficié d'aménagements majeurs. Malgré les clôtures réalisées, leurs ossuaires sont hors d'usage. Ils manquent tous de canalisation et sont exposés aux inondations hivernales (cas de Koumassi et Port-Bouët). Mal éclairés à cause des fils d'électrification qui ont été dérobés, ces cimetières sont exposés à

toutes sortes de pratiques illégales. Ils ne sont pas entretenus, et les tombes sont noyées dans de hautes herbes comme le montre la photo 2.

A côté de ces cimetières de bas standing réservés aux pauvres, les cimetières villageois sont d'un standing moyen. Réservés aux autochtones Ebrié, ils sont gérés par les communautés villageoises qui organisent leur surveillance, imposent des amendes à ceux qui ne participent pas à leur entretien. Ils sont en général propres (Cf. photo 3).



Photo 2: Cimetière de Yopougon ; une absence d'éclairage et tombes enherbées



Photo 3: Cimetière villageois d'Abobo-té ; des tombes bien entretenues

Sources : Clichés ANDIH R, 2019

La différence entre les cimetières traduit la volonté de certains groupes sociaux d'établir une ségrégation géographique entre les cimetières et d'assurer leur contrôle. Il s'agit des Ebriés, pour le maintien des espaces funéraires de leurs ancêtres, les autorités administratives pour la conservation d'un espace funéraire destiné à la classe bourgeoise dans la ville.

2.1.3. Des inégalités liées aux coûts des prestations fournies

L'étude a montré que, quoiqu'uniformisés, les coûts des prestations ne sont pas égaux dans tous les cimetières d'Abidjan. En effet, si les prix des terrains pour l'inhumation des défunts sont les mêmes pour les cimetières de Port-Bouët, Koumassi, Yopougon et Abobo, ils sont douze fois plus élevés à Williamsville comme le montre le tableau II.

En effet, le cimetière de Williamsville, le plus ancien des cimetières situés au nord de la lagune Ebrié, accueille les défunts riches ou des quartiers riches de la ville.

Tableau II : Coûts des terrains et prestations dans les cimetières municipaux d'Abidjan

Catégories d'inhumation/ concession	Port-Bouët, Koumassi, Yopougon et Abobo	Williamsville
	Terrain + fosse ou caveau ordinaire(FCFA)	Terrain plus fosse ou caveau (FCFA)
Plein terre	15 000	190 000
Concession à 15ans	160 000	
Concession à 30ans	210 000	
Concession à 99ans	310 000	460 000 ²

Source : District Autonome d'Abidjan (2013)

Ce tableau montre qu'il est fait obligation aux demandeurs de concession à Williamsville de construire un caveau à l'exception des musulmans. Ce cimetière devient, de ce fait, le cimetière de privilégiés (familles riches). A ces coûts des concessions payées à la régie des taxes sur l'inhumation au District, il faut ajouter des charges additionnelles liées à la réalisation des fosses, caveaux ou monuments, ce que toutes les familles d'Abidjan ne peuvent pas supporter. Raison pour laquelle, elles s'orientent vers les cimetières d'Abobo ou de Yopougon, laissant Williamsville aux dépouilles des personnalités (politiques, artistiques, religieuses, des hauts fonctionnaires, etc.) du pays

En dehors de cette différence de standing entre les cimetières, notons que l'organisation spatiale interne des nécropoles d'Abidjan dévoile aussi de profondes ségrégations entre les défunts.

2.2. Cimetières d'Abidjan : des espaces de reproduction des inégalités sociales

Dans les cimetières d'Abidjan, l'organisation de l'espace, la répartition des morts et l'architecture des tombes donnent des indications sur les appartenances des défunts. Ces cimetières reproduisent des ségrégations qui traduisent la persistance d'inégalités même après la mort. Ce sont :

2.2.1. Une ségrégation religieuse avec des carrés chrétiens et carrés musulmans

L'analyse des cimetières montre que les musulmans et les chrétiens ne sont pas enterrés dans les mêmes carrés quelle que soit la concession (15 ans, 30 ans et 99 ans). En effet, dans chacune de ces concessions, il y a un carré pour les chrétiens ou animistes et un autre pour les musulmans comme le montre la planche photographique tirée du cimetière d'Abobo ci-dessous.



**Carré 30 ans pour
les musulmans**

**Carré 5 ans (Plein
terre) pour les
musulmans**

**Carré 99 ans pour les
musulmans**



Carré 30 ans pour les chrétiens

Carré 5 ans (Plein terre) pour les chrétiens

Carré 99 ans pour les chrétiens

Planche 1 : Répartition religieuse des inhumations dans les cimetières municipaux : le cas d'Abobo (Source : ANDIH R., 2016)

Selon nos enquêtes, cette ségrégation est due aux pratiques funéraires propres aux musulmans auxquels la religion impose d'être inhumés dans des carrés destinés aux musulmans s'ils ne sont pas sur des terres musulmanes. A Abidjan, les musulmans privilégient les inhumations en terrains communs, c'est-à-dire en « plein terre ». La matérialisation de cette ségrégation est aussi faite par la différence d'architectures entre les stèles tombales. La tombe est sobre et moins sophistiquée avec le flanc droit orienté vers la Mecque pour les musulmans. Chez les chrétiens et autres, elle est plus imposante avec des images rappelant le vécu du défunt.

2.2.2. Une ségrégation identitaire ou ethnique

Si les autochtones Ebrié continuent d'enterrer leurs morts dans les cimetières villageois encore fonctionnels, en revanche, les villages dont les cimetières ont été déplacés bénéficient de carrés spéciaux dans les cimetières municipaux. Ils se différencient des autres carrés par leur propreté comme le montre la photo 4.



Photo 4 : Carré des Ebrié au cimetière municipal d'Abobo

Source : ANDIH R., 2019

Ces carrés sont séparés clairement des autres carrés. Semblables à des cimetières « privés » dans les cimetières publics, ils ne reçoivent que les défunts de la communauté Ebrié.

2.2.3. Une ségrégation socio-économique

L'organisation des cimetières municipaux en concessions permet de reproduire les classes sociales des défunts dans l'espace funéraire. Deux niveaux de séparation sont observables :

- Le marquage des classes sociales par la distinction entre défunts riches et défunts pauvres

Dans les cimetières municipaux, quatre types de concessions sont mises à la disposition des défunts selon le pouvoir financier des

parents. D'abord, il y a les terrains communs (carrés) pour indigents (individus non réclamés) et familles n'ayant pas suffisamment de moyen. Dans cette concession qui accueille 54% des inhumations, les corps sont enterrés en plein terre pour une durée de cinq ans. Le tarif est de 15 000 FCFA correspondant au droit de creusement de la fosse. Elle n'admet pas de caveau. A l'expiration du délai³, les restes sont exhumés puis placés dans des ossuaires ou dans des fosses communes et le terrain est alors réutilisé pour d'autres enterrements.

Il y a ensuite les concessions de 15 ans (16% des inhumations) et 30 ans (13%) pour les familles des classes moyennes. Pour ces durées, les terrains sont vendus respectivement à 40 000 FCFA et 90 000 FCFA.

Enfin, les concessions de 99 ans cédées à 190 000 FCFA sont réservées aux familles riches. Elles imposent la construction de tombes en béton ou de caveaux. 17% des inhumations se réalisent dans ces concessions.

Les concessions traduisent ainsi les classes sociales des défunts. Les dépouilles de riches (musulmans comme chrétiens) reposent dans des caveaux ou tombes de luxe pour un bail de 99 ans (cf. photo 5), tandis que les défunts modestes ont des tombes assez significatives pour 15 ou 30 ans (photo 7). Les pauvres transitent dans des fosses non bétonnées et en plein terre (cf. photo 8) en entendant de céder la place à quelqu'un d'autre au bout de trois années.

Il faut noter que les tombes ou caveaux des riches traduisent ou décrivent souvent (à travers des enseignes, photos, statues, etc.) leur fonction, religion, appartenance familiale ou politique.

³ ou après une durée réglementaire de trois ans



Photo 5 : Williamsville, un caveau de riche



Photo 6 : Williamsville, tombes de défunts modestes



Photo 7 : Abobo, sépultures des indigents et nouveau-nés

Sources : Clichés ANDIH R., juin 2019

- Le marquage de l'influence des défunts

Souvent, la ségrégation s'effectue au sein d'une même classe sociale ou d'un carré familial. Elle est matérialisée par une différence (de taille, de valeur et d'architecture) entre les tombes (Cf. photo 9) des défunts. L'influence du défunt est aussi traduite dans le positionnement de la tombe en bordure de route pour être vue de tous.



Photo 8 : Cimetière de Williamsville, un agencement différentiel des tombes dans un Carré familial

(Source : ANDIH R., juin 2019)

2. Discussion

La présente étude qui est une invite à une géographie sociale des espaces funéraires a montré que les cimetières de la ville d'Abidjan, loin d'être seulement des lieux de repos des défunts, sont des espaces où se perpétuent différentes formes de ségrégation. Elle montre qu'à l'instar des autres grandes métropoles du monde, Abidjan abrite plusieurs types de cimetières. La diversité de ces espaces appelés par Guilleux (2019), « les espaces de la mort » est due au fait que les cimetières sont avant tout des « espaces sociaux » inégaux (Di Méo, 2010), empreints des diversités culturelles et des inégalités sociales qui divisent les sociétés, les groupes sociaux ou les individus entre eux.

A Abidjan, les cimetières qu'ils soient villageois ou municipaux, sont tous des cimetières d'inhumation. Toutefois, ils se différencient et se qualifient par leur localisation, leur standing et par la qualité des défunts qu'ils accueillent. Cette étude est un début de réponse à l'appel lancé par Bertrand (1991) et réitéré par Guilleux (2019), invitant les géographes à s'intéresser aux différents types d'espaces de la mort qui existent dans le monde en ressortant la place qu'ils occupent au sein de l'espace géographique. En effet, la mort est une thématique plus traitée par les disciplines des sciences sociales telles que l'anthropologie, la sociologie, l'histoire, etc., mais rarement par des géographes qui devraient étudier sa dimension spatiale.

En réaffirmant l'existence de carrés musulmans et de carrés chrétiens, l'étude confirme les résultats de nos travaux antérieurs qui ont montré que les cimetières d'Abidjan reproduisent les ségrégations sociales et religieuses des vivants (Andih, 2016). Nous parlions même « d'une répartition religieuse des inhumations dans les cimetières municipaux ».

L'existence de carrés privés (réservés aux villages, à certaines familles, aux musulmans, aux chrétiens, etc.), mais aussi de fosses communes dans les cimetières municipaux, la distinction entre le style et la composition des tombes chrétiennes et musulmanes ou encore le positionnement en première ligne des monuments funéraires des personnalités dans les cimetières, sont ici les expressions de la persistance (même après la mort) des inégalités sociales et des rapports de pouvoir dans tous les cimetières d'Abidjan. Ce résultat est un élément de réponse à nos préoccupations initiales et à celles de Guilleux (op. cit.) sur la place des morts dans la configuration des espaces de la mort. Cette étude nous permet d'affirmer que la place qu'occupent les morts n'est qu'une reproduction des enjeux sociaux, culturels, identitaires qui structurent et organisent les sociétés (Petit, 2009). Dans cet exercice, l'exclusion de certaines catégories de défunts dans les cimetières villageois d'Abidjan et des indigents dans le cimetière de Williamsville sont des indices révélateurs des rapports de pouvoir et de domination (Musset, 1989), ici exprimés par les Ebrié et les décideurs à la tête de la

société ivoirienne. C'est pour eux un moyen d'affirmer et de revendiquer leur appartenance sociale et culturelle.

Les résultats de l'étude montrent comment les cimetières d'Abidjan s'affichent comme des lieux d'immortalisation certes des individus, mais aussi des classes sociales et appartenances ethniques et religieuses. Ces résultats sont confirmés par SIMARD (2013).

Conclusion

Les cimetières de la capitale ivoirienne se révèlent être des espaces d'inhumation. Objets d'une inertie des pratiques funéraires qui persistent depuis leur création, les cimetières, aussi bien villageois que municipaux, de la ville d'Abidjan, traduisent une réplique de la reproduction sociale urbaine. L'appropriation de l'espace funéraire par les vivants au nom des défunts, montre une réplique des ségrégations aussi bien religieuse, sociale qu'économique exprimées dans la société ivoirienne. Mêmes les mutations qui s'y opèrent à grande vitesse ne semblent pas infléchir ces pratiques.

Références bibliographiques

Andih K.F.R, 2016 : « Ville d'Abidjan, les cimetières municipaux menacés par les mutations urbaines : quels défis relever face aux évolutions sociétales ? », in, RILASH ENS, décembre 2016, pp. 100-116.

Bertrand R, 1991 : « Pour une géographie des cimetières de Marseille », *Méditerranée*, n°73, pp.47-50.

District Autonome d'Abidjan, Direction de l'Environnement et de l'Hygiène, 2013 : « Besoin en terrains pour les inhumations dans le District d'Abidjan », Rapport d'activités 2013, 11 P, Abidjan.

Di Méo G, 2010 : « Avant-propos », in Cahiers Ades, Les Espaces de la mort, n°5, pp 5-9

Guilleux, C. (12 février 2019) : « Pour une géographie sociale des espaces et des pratiques funéraires », Appel à contribution, *Calenda*, <https://calenda.org/554693>.

Musset, L. (03 juillet 2019) : « Observations sur le rôle social de la sépulture et des cimetières (VIIIe-XIIe siècles) ». In, *Annales de Normandie*, 37^e année, n°4, 1987. Faits de société. Inventaires et corpus. pp. 373-374 ; [En ligne], https://www.persee.fr/doc/annor_0003-4134_1987_num_37_4_1781, consulté le 18/12/2019.

Petit, E. (28 octobre 2009) : « La lutte des places à Chamonix : Quand la mort devient enjeu spatial », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 475. <http://journals.openedition.org/cybergeog/22747>, consulté le 17/11/2019.

Simard J, 2013 : «Grandeurs et misères des cimetières du Québec, état des lieux», in, *L'avenir des cimetières du Québec*, Colloque du 31 octobre et 1er novembre, Université Laval P 16.